

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 18

Nombre de Votants : 18

Le 20 juin 2008 à 20 H 45 à Villandraut, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Madame HARRIBEY

Secrétaire de séance : Madame BAUP

Date de convocation : 13 juin 2008

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Alain CAPS, Sophie LAULAN (Noaillan) ; Marianne LABOUILLE (Bourideys) ; Patrick LABORDE, Jeanne-Marie BAUP (Uzeste) ; Emmanuelle PRETERRE, Dominique PAIROYS, Jean-Jacques SCHMIT (Villandraut) ; Maryse BANQUET RENARD, Bernard BORDESSOULLES (Lucmau) ; Sandra BAROT, Marielle CRUSE, Jean BUNGERT (Préchac) ; Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Isabelle DEXPERT, André L'AZOU (Pompéjac).

Absents excusés :

Mireille MORLET (Bourideys), Jean-Pierre AUROUX (Noaillan)

Compétence intercommunale urbanisme : Arrêté des projets de PLU

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire les conditions dans lesquelles les P.L.U ont été élaborés, à quelle étape de la procédure ils se situent et présente les projets de P.L.U.

Le Conseil Communautaire,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-9 et R 123-18,
- Vu les délibérations en date du 10 juin 2005 et 1^{er} septembre 2005 prescrivant l'élaboration du PLU et les modalités de concertation retenues,
- Vu les projets de P.L.U. et notamment le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et les annexes, ainsi que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Vu les éléments du porter à la connaissance transmis par le représentant de l'Etat dans le département,
- Vu la concertation avec la population qui s'est tenue sous la forme ;
 1. De réunions organisées pour l'ensemble de la population en nombre suffisant. Une première réunion a eu lieu au mois de décembre 2005 pour présentation des grands principes de la Charte,
Des réunions se sont tenues également commune par commune afin d'entrer dans le détail du PLU pour chaque commune ;
 2. Les bulletins municipaux et le bulletin communautaire « Info communauté » ont tenu régulièrement la population informée de l'état d'avancement du PLU. Le journal communautaire a mis une « boîte à idées » afin de permettre aux habitants de s'exprimer et un cahier d'observations dans chaque mairie ;
 3. Des permanences d'élus et de techniciens ont été tenues;
 4. Par affichage et par bulletins municipaux et/ou communautaire, les habitants ont été régulièrement informés de la tenue des réunions ; l'affichage réglementaire informe la population des dispositions prises par le Conseil Municipal et/ou Conseil Communautaire.

Vu l'avis favorable des communes de ;

- o Bourideys en date du 5 juin 2008,

- Lucmau en date du 24 mai 2008
- Pompéjac en date du 7 juin 2008
- Préchac en date du 6 juin 2008
- Uzeste en date du 12 juin 2008
- Villandraut en date du 16 juin 2008

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité:

- 1 – de tirer le bilan de la concertation
 - Compte rendu des réunions publiques tenu à disposition à la Communauté de Communes du Canton de Villandraut,
 - Courriers des administrés tenus à disposition dans chaque mairie concernée
- 2 – d'arrêter le projet de P.L.U. des communes de :
Bourideys, Lucmau, Pompéjac, Préchac, Uzeste, Villandraut,
- 3 – que les projets de PLU seront communiqués pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU, au titre des articles L 121-14 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme.
- 4 – que les Présidents des associations agréées en application de l'article L 121-5 pourront en prendre connaissance dans les Mairies respectives, s'ils le demandent. Conformément à l'article R 123.18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairies durant un mois et/ou au siège de l'EPCI compétent, et dans ce cas dans les communes membres concernées.

Questions diverses

Modification des critères d'admission au MAC

Madame CRUSE expose qu'il convient de combler une omission aux modifications du règlement intérieur pour les Admissions au Multi accueil commise lors de la dernière plénière.

En effet, au paragraphe inscrit comme suit :

« Il sera accordé des absences non payantes, pour convenance personnelle, proportionnelles à la durée du contrat :

- 5 semaines pour 11 mois,
- 4 semaines pour 10 mois,
- 3 semaines pour 9 mois,
- 2 semaines pour 8 mois,
- 1 semaine pour 7 mois ».

Il convient d'ajouter à la suite :

« Ou bien les parents auront la possibilité de retirer dès l'établissement du contrat des périodes sur le temps des vacances scolaires ».

Après en avoir délibéré, et, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- décide de modifier ainsi le règlement intérieur pour les admissions au Multi accueil et,
- charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Centre Social

Les services Enfance Jeunesse, Personnes âgées, Transport à la demande sont des services à la Personne de la compétence de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut. Elles permettent de repérer les personnes en difficulté, de faire de la prévention, d'accompagner les familles du territoire.

La CAF souhaiterait favoriser l'ouverture d'un centre social sur le canton de Villandraut pour mettre en cohésion l'ensemble de nos services, avec une aide financière importante. Cette aide viendrait en complément de celles déjà accordées et n'apporterait pas de surcoût à la Communauté de Communes du Canton de Villandraut.

COPIL Agenda 21

Madame DEXPERT annonce le comité de Pilotage Agenda 21 le jeudi 3 juillet 2008 à 9 h 30 au Conseil Général de la Gironde et invite les membres du Conseil Communautaire à y participer.

Séance levée à 19 h 05

Prochaine plénière le 11 juillet 2008 à 20 H 45 à Uzeste.

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Laurence HARRIBEY | Sophie LAULAN |
| Jeanne-Marie BAUP | Alain CAPS |
| Patrick LABORDE | Bernard BORDESSOULLES |
| Maryse BANQUET RENARD | Marianne LABOUILLE |
| Jean-Claude LASSALLE | Alain CAMBOULIVES |
| Marielle CRUSE | Sandra BAROT |
| Jean BUNGERT | Jean-Jacques SCHMIT |
| Dominique PAIROYS | Emmanuelle PRETERRE |
| André L'AZOU | Isabelle DEXPERT |